



PASSEPORT LOISIRS

Afin d'aider financièrement les familles qui résident à Trébeurden et qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités de loisirs, le CCAS met à leur disposition le "Passeport Loisirs".

Cette participation concerne les enfants scolarisés de la petite section de maternelle à la classe de 3^{ème} et est calculée en fonction du quotient familial CAF comme indiqué ci-dessous:

	QUOTIENT	% DE PARTICIPATION	MAXIMUM / ENFANT
T 1	De 0 à 550	90 %	100 €
T 2	De 551 à 650	80 %	80 €
T 3	De 651 à 750	70%	70 €
T 4	De 751 à 850	60%	60 €
T 5	De 851 à 950	50%	50 €
T 6	De 951 à 1050	40%	40 €
T 7	De 1051 à 1400	30%	30 €
T 8	+ 1401	20%	20 €

Exemple : Une famille résidant à Trébeurden avec un quotient familial de 500 (T1), 2 enfants, l'un fait du sport (montant de la cotisation 100 €), le deuxième fait du dessin (montant de la cotisation 200 €), le montant de la participation du CCAS s'élèvera à : 90€ pour le premier enfant et 100€ pour le deuxième enfant (déduction faite des aides diverses : CE, CAF, MSA...)

Pour en bénéficier, il suffit de faire compléter, par l'organisateur de l'activité, le formulaire « Passeport Loisirs » et de le retourner en Mairie sous pli cacheté accompagné des documents nécessaires avant le 31 octobre 2021.

Un virement sera effectué sur votre compte.

Formulaire disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Renseignements auprès du Centre Communal d'Action Sociale,
Mme VELLA Viviane ou Mme MOUZER Pauline
Tel : 02 96 15 44 00
Email : ccas@trebeurden.fr